Actualités & débats européens
dans votre langue

AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Intermarché abandonne la pêche par grands fonds

Par : Valéry Laramée de Tannenberg | Journal de l'environnement
(mis à jour: 10:29)

La pêche en eaux profonde perd encore du terrain en France.
[VisitMississipi/Flickr]

Efficacité et Transparence des Acteurs Européens © 1999-2016. EurActiv.com plc | Termes & conditions

Le géant de la distribution ne pêchera plus en eaux profondes dans 10 ans. Une décision rendue publique à quelques semaines d'une possible conclusion des négociations sur le règlement européen Pêche profonde. Un article de notre partenaire, le *Journal de l'Environnement*.

Intermarché aura résisté plus de deux ans. Deux ans, c'est le temps qu'il a fallu au géant de la distribution pour renoncer définitivement au chalutage à grande profondeur.

En janvier 2014, la Scapêche (filiale d'Intermarché qui arme actuellement deux palangriers, 15 chalutiers hauturiers, quatre sardiniers-bolincheurs et deux caseyeurs) se donne un an pour mettre fin à la pêche à plus de 800 mètres de profondeur. Saluée par les ONG, la décision du premier armateur de pêche français fait suite à une forte campagne médiatique pour l'interdiction de ce type de pêche très dommageable pour l'environnement marin. Elle est aussi la conclusion logique d'un (trop) lent désengagement de la grande distribution.

LE VENT DE L'HISTOIRE

Depuis 2014, les groupes rivaux Carrefour et Casino s'interdisent de commercialiser des poissons pêchés en eaux profondes. De son côté, Intermarché réduit d'année en année ses captures. En 2015, les espèces de grands fonds représentaient 16% du total des prises de la Scapêche contre 41% en 2005. L'an passé, les 17 000 tonnes pêchées par la Scapêche ont représenté les deux tiers des poissons frais vendus par Intermarché.

Tout en maintenant le cap vers la pêche durable, l'enseigne créée par Jean-Pierre Le Roch va encore plus loin. Dans un communiqué publié mardi 29 mars, le groupe s'engage à sortir d'ici maximum 10 ans de la pêche au chalut des espèces de grands fonds. «L'arrêt de la pêche et de la commercialisation sera progressif sur cette période, avec l'objectif d'un arrêt complet en 2025 ».

>> LIRE : MIEUX GÉRER LA PÊCHE SERAIT RAPIDEMENT RENTABLE

50 MILLIONS D'EUROS

Pour ce faire, le géant de la distribution met en place un plan 'Pêche durable 2025'. Doté de 50 millions d'euros, il permettra d'adapter l'activité de la Scapêche. L'armateur devra se séparer de ses navires hauturiers et développer sa flotte de chalutiers côtiers. En partenariat avec des pêcheurs normands, la Scapêche a créé, en 2015, la Scopale. Cette nouvelle filiale devrait prochainement mettre à l'eau trois chalutiers côtiers armés pour pratiquer plusieurs types de pêche.

La Scapêche entend aussi obtenir de nouveaux droits de pêche sur d'autres espèces: lieu noir, églefin, cabillaud, lotte ou encore merlu. En toute logique, l'armateur renonce en outre à poursuivre le processus de certification des pêches en eaux profondes.

Courageuse, la décision des Mousquetaires est saluée comme telle par l'association Bloom. «Qu'un groupe industriel ait la volonté d'opérer une mutation aussi profonde et difficile est un signe extrêmement positif pour la pêche en général ainsi que pour tous les autres secteurs de production. Cela montre qu'avec de la vision et du courage, rien n'est impossible», souligne Claire Nouvian, sa présidente.

Partie prenante à l'élaboration de la nouvelle stratégie pêche d'Intermarché, Bloom espère qu'elle insufflera un peu d'ambition au trilogue du 25 avril prochain. C'est à cette occasion, en principe, que Commission européenne, Parlement et ministres de la pêche doivent dessiner l'avenir du règlement Pêche profonde.

Pour le moment, les négociations achoppent non sur le principe de l'interdiction du chalutage profond, déjà accepté en novembre dernier, mais sur le champ d'application du règlement. Le Conseil entend limiter l'interdiction aux seules eaux européennes (dans la limite des 200 miles nautiques) alors que Parlement et Commission souhaitent l'appliquer aussi aux eaux internationales de l'Atlantique Nord-Est. Cette dernière position est violemment combattue par l'Espagne, dont une partie de la flotte hauturière pêche dans les eaux internationales.

>> LIRE AUSSI :DES PÊCHEURS ESPAGNOLS EN PÈLERINAGE CONTRE LA RÈGLEMENTATION SUR LA PÊCHE

Journal de l'environnement